

Commune de BOUVIGNIES.

Procès-verbal du Conseil Municipal du Vendredi 26 juillet 2019

Le Vendredi 26 juillet 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de BOUVIGNIES s'est réuni dans la salle du conseil et des mariages, sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric PRADALIER.

Conformément aux articles L 2 121-10 et L 2 121-11 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la convocation a été affichée à l'extérieur de la mairie et adressée par écrit à chaque conseiller le 19 juillet 2019.

■ Composition :

		Présents	Procuration à	Absents
Liste « Bien vivre à BOUVIGNIES »				
1	CAILLE Valérie		FENAIN Bruno	
2	CARON Philippe		PRADALIER Frédéric	
3	COUTEAU Odile	X		
4	DESFONTAINE Delphine	X		
5	DESMONS Valérie	X		
6	FENAIN Bruno	X		
7	HULOUX Martine	X		
8	HUMEZ Michel			X
9	LONGUEPEE Jean		VALIN Jean-Marie	
10	LOSCUITO Martine	X		
11	LOUBERT André	X		
12	POLYN Franck			X
13	PRADALIER Frédéric	X		
14	SALMON Bernadette	X		
15	THERET Elodie			X
16	VALIN Jean-Marie	X		
Liste « BOUVIGNIES avec vous »				
1	CORION François			X
2	RIME Claudine	X		
3	RZEPECKI Marie-Jeanne		RIME Claudine	

■ Points abordés :

1/ CANTINE SCOLAIRE - choix du prestataire

Le Contrat de restauration prenant fin au 31/07/2019, un appel d'offre a été lancé. Le dossier de marché à procédure adaptée a été transmis à différents prestataires et publié sur le site des marchés publics du centre de gestion du Nord. La date limite de remise des offres a été fixé au vendredi 19 juillet 12 h. Deux sociétés ont répondu : DUPONT RESTAURATION et LYS RESTAURATION.

Après avoir entendu le rapport d'analyse de la commission d'Appel d'offre en date du 24 juillet, le Conseil Municipal approuve avec 13 voix POUR (liste Bien Vivre à Bouvignies) et 2 abstentions (liste Bouvignies avec vous) la décision d'attribuer le marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la

restauration scolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement à LYS RESTAURATION S.A. -RUE DU Riez d'Elbecq – Z.I. de Roubaix Est 59390 LYS LEZ LANNOY.

2/ MODIFICATION DES CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT Régie de recettes des droits périscolaires

Afin de palier aux oublis et retards de paiement mais aussi d'anticiper la fin des dépôts d'espèces et chèques dans les trésoreries à plus ou moins long terme, il est proposé de modifier les conditions de fonctionnement de la régie cantine/garderie dans les termes suivants « L'encaissement des produits est effectué uniquement par prélèvement sur un compte bancaire ou postal domicilié en France, le règlement en numéraire ou en chèque est supprimé.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision

3/ DEMANDE DE MAINTIEN, PERENISATION ET RENFORCEMENT DES SERVICES DE LA TRESORERIE

Face aux démarches de la Direction Générale des Finances Publiques visant à réorganiser l'ensemble de son réseau territorial et de ses implantations sous l'autorité du ministre de l'action et des comptes publics, se traduisant notamment par la suppression de trésorerie de proximité, la mise en place de conseillers comptables, la réduction du nombre et le regroupement de services des impôts des particuliers (SIP) de service des impôts des entreprises (SIE) de services de la publicité foncière (SPF) et d'autres services plus spécialisés, le transfert de services au sein des départements et de grandes villes vers d'autres territoires,... il est proposé aux Conseillers municipaux de solliciter par délibération, auprès du gouvernement et aux autorités de la DGFIP, le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité et que la trésorerie/SIP/SIE/etc soient maintenus, pérennisés et renforcés afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite auprès du gouvernement et aux autorités de la DGFIP, le maintien et le renforcement d'un réel service public de proximité et que la trésorerie/SIP/SIE/etc soient maintenus, pérennisés et renforcés afin d'exercer dans de bonnes conditions ses missions.

La séance est levée.